



Paris, le 18 septembre 2020

M. Olivier BROCHET, Directeur de l'AEFE

Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
23, place de Catalogne
75014 PARIS

Objet : Protocole cas suspects ou avérés de Covid-19.

Monsieur Le Directeur,

La situation sanitaire dans le monde évolue de façon préoccupante. Dans les établissements du réseau, la rentrée est soumise à des contraintes plus ou moins fortes suivant la gravité locale de la pandémie.

Plusieurs situations particulières concernant le protocole mis en place en présence d'un cas suspect ou avéré nous sont rapportées par nos collègues :

Madagascar : Un collègue est atteint de la Covid-19 à l'EPFD de Tananarive. Il a été en contact avec ses collègues lors de la prérentrée. Le chef d'établissement et le poste diplomatique ont décidé de ne pas en informer l'ensemble des familles. Ce choix nous interroge sur la possible réaction de ces dernières au cas où des élèves seraient touchés.

D'autre part, les personnels n'ont pas pu bénéficier de tests alors qu'ils sont manifestement personnes contacts. L'administration a expliqué cette décision par une pénurie locale. Or, ces tests sont a priori disponibles dans plusieurs laboratoires selon nos correspondants.

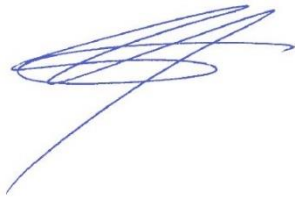
La FSU estime que cette gestion fait prendre de gros risques à la communauté scolaire et à l'établissement lui-même. Elle semble également négliger, dans un tel contexte, la responsabilité de la Direction de l'Agence et celle de ses représentants sur place.

Maroc : Suite à un cas positif au Lycée Descartes de Rabat, l'ensemble des personnels des 4 écoles de Rabat, de celle de Kénitra et du collège St Exupéry a été convoqué pour effectuer un test dimanche dernier. Cette décision d'ampleur montre une capacité de réaction qu'il convient de saluer. Néanmoins, nous regrettons que des données personnelles (noms, numéro de téléphone ...) aient été diffusées à l'ensemble des concernés. Il conviendra à l'avenir de protéger ces données.

Madrid, Espagne : L'adaptation de la procédure de la communauté de Madrid par le Lycée Français oblige les personnels et les élèves à se faire tester s'ils ont été en contact avec une personne suspectée de Covid-19. Au vu du nombre d'élèves de cet établissement et de la situation sanitaire locale, on peut craindre que les personnels comme les élèves soient amenés à subir de nombreuses fois ces tests. Ces derniers sont à la charge des personnels, la FSU demande qu'une prise en charge financière soit mise en place.

Ces situations particulières témoignent de la difficulté qu'ont les établissements à mettre en place une procédure à suivre en présence d'un cas suspect ou avéré dans un établissement. Aussi, nous pensons qu'une procédure type devrait être proposée par l'Agence. Elle pourrait a minima être basée sur celle mise en place par le MENJS en France. Ce "modèle", à l'instar de celui sur la réouverture des établissements pourrait être adapté en CHSCT locale en fonction des consignes sanitaires données par les autorités du pays d'accueil. Selon nous, un GT, émanation du CHSCT de l'Agence, pourrait-effectuer ce travail urgemment.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien donner à cette proposition, veuillez accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.



Clémence CHAUDIN
SNUipp-FSU Hors de France



Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France



Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France